Mine d'infos

octobre 2019—Numéro 45

Mais qui décide quoi ?

Les arrêtés municipaux, les arrêtés départementaux, les arrêtés préfectoraux sont établis par les communes, communautés de communes, département, préfecture pour régir leur territoire propre à chacun selon leur domaine de compétences.

Il faut donc être prudent avec internet qui ne donne pas forcément la solution au renseignement recherché avec certitude puisque inadapté.

La règlementation d'une commune dépend de beaucoup d'éléments : sa taille, sa situation géographique, ses compétences déléguées ou transférées, son choix d'urbanisme, sa politique. ..

Ainsi, les constructions ou travaux sur les maisons, garages, ne sont pas autorisés de la même façon si la commune répond au règlement national d'urbanisme, à une carte communale ou à un plan local d'urbanisme qui, comme son nom l'indique, est local donc unique. Si à Montcombroux, une couleur est interdite, elle ne l'est pas forcément sur Bert.

Les petites communes comme la nôtre délèguent certaines compétences à des syndicats ou des organismes car techniquement elles ne peuvent pas les assumer : assainissement, eau potable, éclairage public, fourrière, instruction de l'urbanisme…

Certaines autres compétences sont devenues communautaires. Sujet très sensible car souvent les communautés de communes avalent les compétences pour en obtenir les dotations financières mais oublient souvent de les appliquer dans les petites communes (mur du cimetière du vieux bourg par exemple).

Enfin les arrêtés préfectoraux peuvent être coupés en tronçons, c'est ainsi que les arrêtés sécheresse de cet été n'interdisent pas les mêmes choses que l'on soit à Montcombroux, à Bert ou à Sorbier.

Certes, tout ceci est bien compliqué donc il est plus prudent de se renseigner en Mairie.

C'EST LA RENTREE !

Mise en place en 2009, la garderie accueille les enfants tous les jours scolaires à partir de 7H30 et jusqu'à 18H.

6 enfants de Bert et de Montcombroux la fréquentent régulièrement, ils sont rejoints par d'autres camarades selon les besoins ponctuels des parents. L'inscription se fait auprès d'Annie au 04.70.99.63.55 (pendant les heures de garderie) ou Marie Christine au 04.70.99.61.13 (pendant les heures de mairie).

Sans ce service péri-scolaire, de nouvelles familles pourraient ne pas choisir Montcombroux pour s'installer ou d'autres déménager. Il est le complément indispensable du transport scolaire conduisant les enfants à l'école du Donjon.

Les petits mercredis sont mensuels et ouvrent leurs portes de 8 H 30 à 17 H 30 chaque dernier mercredi scolaire du mois.

Renseignements au 04.70.99.61.13.

NOS AMIS LES BETES

L'arrêté municipal de 2016 prévient les troubles que pourrait occasionner la divagation des chiens et des chats.
a) L'action de divaguer sera constituée lorsque tout chien n'est plus sous la surveillance effective de son maître,
ou lorsqu'il se trouve hors de portée de voix de celui-ci
ou lorsqu'il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en responsable d'une distance dépassant 100 m
b) Un chat est, quant à lui, considéré en état de divagation :
*lorsqu'il est non identifié **et** qu'il se trouve à plus de 200 m des habitations,*
ou lorsqu'il est trouvé à plus de 1 KM du domicile de son maître et qu'il n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci.
La violation de cet arrêté peut être sanctionnée par une amende de 38 euros voire de 150 euros **SI L'ANIMAL PRESENTE UN DANGER** mais il peut arriver à chacun que son animal échappe à la surveillance.
Il n'est pas question de faire sa propre loi. Personne n'est autorisé à capturer ou tuer des animaux domestiques sous peine de **lourdes sanctions pénales**.

Toutefois, pour le bien être de chacun, concernant les chiens, merci de faire en sorte qu'ils restent dans votre propriété (chenil, clôtures électriques etc)
Concernant les chats, si vous avez décidé de ne pas les stériliser, merci de les nourrir, de les soigner, de les garder à votre domicile.
Si ces conditions ne sont pas respectées, malheureusement des plaintes seront déposées contre les propriétaires connus, et la fourrière se chargera de récupérer les animaux abandonnés.
N'oublions pas que cette dernière démarche a un coût répercuté sur chacun d'entre nous.
Alors privilégions le bon sens.
PS : Concernant les poules, les poux, les souris, les sauterelles, merci de voir directement avec les concernés..

ENQUETE

L'INSEE réalise du 26/09/2019 au 19/10/2019 une enquête sur les loyers et les charges afin d'évaluer l'évolution des loyers; l'indice ainsi calculé est intégré à l'indice des prix à la consommation. Quelques ménages seront sollicités dans notre commune, merci du bon accueil que vous réserverez à l'enquêtrice munie d'une carte officielle.

FALLAIT QUE JE LE DISE

Que l'on soit en ville ou à la campagne, propriétaire ou locataire, nouvel habitant ou ancien, jeune ou âgé, beau ou laid, il y a des règles à respecter.

Ainsi quand il est dit par un arrêté préfectoral qu'il ne faut pas laver sa voiture, que l'eau est précieuse, c'est pour tous.
Quand il est également précisé que les bennes à ordures ménagères doivent contenir uniquement des ordures ménagères, il ne faut pas les remplir de gravats et de terre.
Et également, ces ordures doivent être mises dans des sacs poubelles avant d'être jetées dans la benne.
Dans le cas contraire, le SICTOM devra supprimer les containers souillés.

Le SICTOM a été informé de ces incivilités et la préfecture du non-respect de son arrêté.
Car on en revient toujours au même, à force que certains abusent, tous, nous serons pénalisés.

LES MANIFESTATIONS DU TRIMESTRE

OCTOBRE

5 : Challenges Marie-France TASTET et Jean-François ALIZARD. Boule de Moncombroux . 14 h
Stade Maurice LEVILLAIN
17 : Concours de belote de l'amicale des retraités à 14 h. Salle des fêtes
26 : Concours sauvage de pétanque dans le cadre du Téléthon. Boule de Moncombroux .14 h
Stade Maurice LEVILLAIN

NOVEMBRE

2 : Assemblée générale des Gueules noires. 10h. Salle des associations
11 : Cérémonie au monument aux morts. 11 h. Vin d'honneur offert par la municipalité à la salle des fêtes
23 et 24 : Course de chiens de traineau. CPTCV et CIA. La Digue. Restauration rapide sur place.
Repas le samedi à la salle des fêtes.

DECEMBRE

1 : Repas de la Sainte Barbe . 12 h. Association des Gueules noires. Salle des fêtes
8: Assemblée générale Boule de Moncombroux. Salle des fêtes
12 : Repas de Noël de l'Amicale des retraités. 12 h. Salle des fêtes
31 : Réveillon de la St Sylvestre. CIA. Salle des fêtes.

Ouverture du Bar de la Forge les 6 et 20 octobre et le 3 novembre

CENTRE DE LOISIRS AVEC HEBERGEMENT

Il était une fois une petite colonie de vacances.
Montcombroux, c'est sympa pour une petite colo.
Mais pour réussir une colonie, il faut beaucoup d'ingrédients.

Déjà une organisatrice expérimentée, à l'affût de toutes les aides financières, au top de la législation, et avec un réseau bien étoffé dans ce milieu,
Une bonne directrice, ne craignant pas la ruralité,
Des animateurs au top de la créativité, du dynamisme, de la patience et réactifs,
Et bien sûr des parents qui font confiance à toute cette formidable équipe.
Tous les ingrédients étaient réunis et finalement la petite colo est devenue une grande colo pour 25 enfants de 4 à 14 ans.
Alors du fond du cœur, puisque « c'était ma dernière», merci d'avoir égayer notre village, merci d'avoir su vous contenter de la logistique proposée.
Merci Joëlle, Ilham, Jean-Noël, Benoît, Tifanny, et merci les enfants de vos sourires et de votre joie de vivre. Merci également aux associations locales qui ont participé (prêt et montage du matériel, initiation à la pétanque…)

TRANSPORTS

Les nouveaux horaires du réseau de transports, valables à compter du 2 septembre 2019, sont consultables sur le site internet **http://www.allier.fr/** accès direct « Transports ».
La centrale téléphonique d'information et de réservation du réseau de l'Allier, joignable au **0 800 800 966** (appel gratuit), renseigne sur l'offre de transports collectifs existante dans le Département et gère les réservations sur les services de transports du réseau.
Depuis début août, les usagers qui le souhaitent peuvent réserver leur transport à la demande ou leur service à réservation sur ligne régulière sur le site internet via le lien suivant : http://www.allier.fr/679-reserver-vos-trajets.htm.
Le service Transports du Département (04.70.34.14.00 / transports03@allier.fr) reste à votre disposition pour de plus amples informations.

ABATTAGE, ELAGAGE DES ARBRES, TAILLE ET BROYAGE DES HAIES

C'est avec dépit que le Maire a du prendre un arrêté pour officialiser la règlementation sur ce sujet.
Il est consultable en mairie sur les tableaux d'affichage.

LA SOLIDARITE

Il existe un château sur notre commune où la solidarité continue à exister. Un chantier de jeunes volontaires résidents du Créneau de Solidarités Jeunesses a nettoyé le GR3 du lieu dit Le Perron à La Feuillouse dans le cadre de leur collaboration avec les communes et le Département.

Tâche difficile car en pleine canicule, non sue car non visible si on n'emprunte pas cette voie réservée aux randonneurs.
Un peu de reconnaissance ne faisant de mal à personne, merci à cette équipe et à son encadrement, merci à l'association toujours aussi présente que vous pouvez contacter au 04.70.99.60.35 afin de connaitre ses activités.

Ramassage des encombrants le mardi 15 octobre 2019

Il est rappelé qu'il est réservé en priorité aux personnes sans véhicule.
S'inscrire en Mairie avant le jeudi 10 octobre 2019.

ENQUETE PUBLIQUE POUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Le PLU est élaboré, les personnes publiques associées ont été consultées. Vous pouvez venir le consulter durant les heures d'ouverture du secrétariat et sur rendez vous durant l'enquête publique qui se déroulera du 14 octobre (9h00) au 22 novembre (17h00) . M. Pissochet, Commissaire Enquêteur aura 4 permanences :

- lundi 14 octobre (9h - 12h) pour ouverture de l'enquête
- samedi 26 octobre (9h - 12h)
- mercredi 6 novembre (9h - 12h)
- vendredi 22 novembre (14h - 17h) pour la fermeture de l'enquête.

CET ESPACE VOUS APPARTIENT.
IL VOUS PERMET DE NOUS FAIRE PART DE VOS IDÉES, REMARQUES ET SUGGESTIONS PARCE QUE
VOTRE AVIS EST IMPORTANT.
VOUS POUVEZ DÉPOSER CET ENCART DANS LA BOITE AUX LETTRES DE LA MAIRIE OU AU SECRÉTARIAT.
MERCI DE VOTRE PARTICIPATION.

Idées, remarques, suggestions : ……
……
……
……
……
……

Heures d'ouverture de la Mairie : du lundi au mercredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h. Le jeudi de 8 h 30 à 12 h. Fermée le vendredi
Permanence des élus : sur rendez-vous
Heures d'ouverture de l'agence postale, du Point Info touristes, dépôt de pain et vente de journaux : du mardi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 20 et le samedi de 8 h 30 à 10 h 50.
Heures d'ouverture de la déchetterie du Donjon : mardi, jeudi et samedi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Mairie : 04.70.99.61.13 1 rue du 18 juin 1940 03130 Montcombroux-les-Mines
mairie-montcombroux-les-mines@orange.fr
Site internet : montcombroux.planet-allier.com
La Poste : 04.70.99.61.10
Claire TOGNON : 06.27.95.50.47
Annick MENDEZ : 04.70.99.64.05
Alain SAYET : 04.70.99.61.27
Gabrielle ROY THEVENOUX : 07 68 32 69 91

IPNS Tirage à 250 exemplaires pour distribution semaine 40